

Producteurs de foie gras : exportation vers la Chine



Encore une bonne nouvelle pour la filière avicole française : après avoir, en mars dernier, levé l'embargo sur la viande de poulet français, la Chine vient d'accepter de reprendre ses importations de foie gras produit en France. Rappelons que depuis l'épizootie de grippe aviaire ayant frappé l'Hexagone à partir de l'année 2015, la Chine interdisait toute exportation de viande de volaille française sur son territoire.

Signé dans le cadre du récent déplacement du président de la République, Emmanuel Macron, en Chine, cet accord commercial entre la France et l'Empire du Milieu est grandement salué par les professionnels de la filière foie gras. En effet, selon le Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (Cifog), « la Chine constitue un marché à très fort potentiel pour la filière française, représentant pas moins de 10 millions d'euros à court terme pour le seul foie gras ». Sans compter « la possibilité de valoriser les autres produits de la filière à hauteur de 38 millions d'euros ».

Les producteurs français de foie gras se montrent toutefois prudents car si ce protocole d'accord constitue une première étape prometteuse, il ne sera vraiment profitable que si les conditions d'export qui seront ultérieurement imposées par les autorités chinoises ne se révèlent pas trop contraignantes...

Précision : à l'inverse, la ville de New York a décidé d'interdire la commercialisation du foie gras sur son

territoire à partir de 2022.

© 2019 Les Echos Publishing